

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Dinan
Commune de Languédias

**REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANGUEDIAS
SEANCE DU VENDREDI 19 DECEMBRE 2014**

.....

L'an deux mil quatorze le dix-neuf décembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire sous la présidence de Jérémy DAUPHIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11, Présents : 10 : Votants : 10

Date de convocation et d'affichage : 15 Décembre 2014

Etaient présents : Jérémy DAUPHIN, Jean-Yves NEDELLEC, Anne JEHANNO, Graziella WERNER, Jérôme THOMAS, Hélène DANIEL, Amans GAUSSEL, Christian GICQUEL, Marina DEROUILLAC, Yannick JAMEAULT (arrivé 19 h 30)

Etait absente : Kerry SHEPPARD

Pouvoir : Yannick JAMEAULT à Jérémy DAUPHIN (jusque 19 h 30)

A été élue secrétaire de séance : Marina DEROUILLAC

**Séance du 19 Décembre n° 2014-013-01 Objet : AMENAGEMENT DU TERRAIN DES
SPORTS POUR LA DYNAMISATION DU CENTRE BOURG DANS UN PROJET
INTER GENERATIONNEL**

M. le Maire rappelle les diverses dispositions prises concernant ce dossier.

Il fait part des diverses procédures de passation des marchés.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments, en avoir débattu et délibéré décide :

- Que le mode de passation du marché sera la procédure adaptée article 28 du CMP
- Que l'avis d'appel à concurrence sera publié dans Ouest-France 22.
- De donner pouvoir à M. le Maire pour :
 - Déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme
 - Effectuer toutes les démarches administratives, signer tous les documents (marchés, ordre de service etc.....) et prendre toutes les décisions nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Séance du 19 Décembre n° 2014-013-02 Objet : AMENAGEMENT DE VOIRIE

M. le Maire rappelle les dispositions prises par délibérations en date du 17 juillet 2014 et du 31 octobre 2014 concernant ce dossier.

Il précise que :

- ✓ Pour des raisons réglementaires et impératives de sécurité, il a été nécessaire de mettre en place un complément de signalisation (panneaux stop, marquage au sol...)
- ✓ Que le montant de la dépense supplémentaire s'élève à 1 053.72 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la décision prise.
- Accepte le montant de la dépense supplémentaire d'un montant de 1 053.72 € TTC.
- Donne pouvoir à M. le Maire pour payer la facture d'un montant total de 2 973.72 €, signer tous les documents et prendre toutes les décisions nécessaires pour mener à bien ce dossier.
- Décide d'ouvrir les crédits suivants :
 - Opération n° 191 « Aménagement de voirie » compte 2315+ 1 050 €
 - Opération n° 190 « Document d'urbanisme » compte 204111 - 1 050 €

Séance du 19 Décembre n° 2014-013-03 **Objet : ACCESSIBILITE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPEES OU A MOBILITE REDUITE * REALISATION DU DIAGNOSTIC**

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 22 juin 2013, le conseil municipal a donné mandat au Maire pour conclure avec le Centre de Gestion des Côtes d'Armor et les collectivités intéressées une convention de groupement de commande concernant l'élaboration des diagnostics accessibilité sur les E.R.P. (Etablissements recevant du public), les I.O.P. (Installations ouvertes au public) et le P.A.V.E. (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics).

Il donne la parole à M. Jean-Yves NEDELLEC et M. Christian GICQUEL, adjoints, qui ont participé à la réunion de cadrage le 28 novembre 2014 à Plélan le Petit, avec le C.D.G. et la société FormAccès, attributaire du marché.

Il s'avère qu'après vérification, certains bâtiments ont été omis :

Pour les E.R.P : Local commercial, 1 logement et le local technique.

Pour les I.O.P : le cimetière

M. le Maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire de l'ensemble du dossier, du devis complémentaire pour le diagnostic des E.R.P et I.O.P. cités ci-dessus et demande à chacun de s'exprimer quant à la suite à donner.

Le conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et des adjoints, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

Accepte le bon de commande complémentaire (pour les bâtiments omis) présenté par la Sté FormAccès d'un montant de 384€ TTC.

Donne pouvoir à M. le Maire pour signer le bon de commande, tout autre document et prendre toutes les décisions nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Séance du 19 Décembre n° 2014-013-04 **Objet : MATERIEL DE NETTOYAGE AUTOLAVEUSE**

M. le Maire informe l'assemblée que l'autolaveuse utilisée dans les divers bâtiments communaux est hors d'usage et qu'il est nécessaire d'en acquérir une nouvelle.

Il rappelle que chaque conseiller a été destinataire des différents devis reçus en mairie et demande à chacun de s'exprimer quant à la suite à donner.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et M. Jean-Yves NEDELLEC, chargé du suivi de ce dossier, avoir pris connaissance des offres, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité décide :

- D'acheter auprès de la société Argos Hygiène Rennes conformément à la proposition de prix du 16 décembre 2014 et celle du 19 décembre 2014 :
 - Une autolaveuse 420 Multisols pour 2 549.76 € TTC
 - Une brosse crin pour 106.50€ TTC
 - Un plateau Picot D 406 pour 110.81€ TTC
 - Disque pour 22.91 € TTC
- D'inscrire cette dépense en investissement à l'opération n° 187 « Acquisitions de matériels »
- D'effectuer les virements de crédits suivants :
 - Opération n° 187 « Acquisitions de Matériels » + 2500€
 - Opération n° 189 « Tracteur tondeuse » - 2500€
- De donner pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents et prendre toutes les décisions nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Séance du 19 Décembre n° 2014-013-05 **Objet : Aménagement D89 et place de l'église * Aménagement sécurité RD 89**

M. le Maire rappelle que les services de l'ADAC ont réalisé deux études qui ont été transmises à chaque conseiller.

Chaque dossier est repris et commenté :

Réunion du 19 Décembre 2014
2014-013

- Concernant l'aménagement de sécurité le long de la D89, pour sécuriser l'entrée du bourg et la route, plusieurs préconisations du village de la Burie à l'église :
 - Une « porte d'entrée » d'agglomération clairement identifiée assurant la transition entre la campagne et l'agglomération.
 - Marquer le passage de la « route » à la « rue »
 - Des limitations de vitesse adaptées au contexte : 50km/h dès la Burie, 30 km/h sur le pont et centre bourg,
 - Installation de bordures, un aménagement important de la zone du pont pour éviter une usure prématurée et ralentir considérablement la vitesse.
- Concernant l'aménagement de l'esplanade de l'église, 5 propositions différentes de réaménagement, avec zones 30, désaxement, embellissement de l'esplanade...

M. le Maire fait part également des différentes problématiques :

- Effacement des réseaux
- Etat des réseaux EP /EP et AEP
- Déplacement du monument aux morts
- Déplacement de l'arrêt Tibus du conseil général
- L'organisation des courses de vélos

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- Décide dans un premier temps l'aménagement « test » pendant quelques semaines de la zone du pont, avec balises J11, signalisations de zone de priorité et marquages au sol.
- Donne pouvoir à M. le Maire pour
 - Reprendre contact avec les services de l'ADAC pour finaliser le dossier.
 - Solliciter l'aide financière du Conseil Général dans le cadre des « amendes de police » et auprès d'autres éventuels financeurs.

Séance du 19 Décembre n° 2014-013-06 **Objet : TARIFS COMMUNAUX**

M. le Maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire des tarifs communaux de la commune et ceux des communes avoisinantes.

Après réflexion, en regardant ce qui se fait dans les autres communes, il est décidé que la commission festivités se réunit pour étudier la question et faire une proposition qui sera soumise lors d'un prochain conseil.

Les sujets ci-dessous n'étant pas à l'ordre du jour de la réunion, M. le Maire demande s'ils peuvent être examinés ou alors inscrits à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

A L'unanimité des membres présents, la décision est prise de les étudier et de prendre les décisions qui s'imposeront.

Séance du 19 Décembre n° 2014-013-07 **Objet : BUDGET LOTISSEMENT DOMAINE**
PIERRE DUTHILLEUL*DECISION MODIFICATIVE

M. le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire par rapport aux prévisions budgétaires de prendre une décision modificative, à savoir :

- En recette de fonctionnement : au compte 7133-042, plus 4204.35€ et au compte 7015 moins 4204.35€
- En dépense d'investissement : au compte 3355-040, plus 4204.35€ et au compte 168741, moins 4204.35€.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments, à l'unanimité :

- ✓ Accepte la proposition de décision modificative présentée ci-dessus.
- ✓ Donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Séance du 19 Décembre n° 2014-013-08 **Objet : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE
TRANSPORT SCOLAIRE* DESIGNATION DELEGUES**

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 27 septembre 2014, le conseil a sollicité l'adhésion de la commune du Syndicat Intercommunal de Transport Scolaires. Il précise qu'il est nécessaire de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré désigne :

- Jérémy DAUPHIN, Maire, Délégué titulaire
- Jean-Yves NEDELLEC, 1^{er} adjoint, Délégué suppléant

QUESTIONS DIVERSES

Syndicat de Quélaron : Travaux 2015

M. le Maire fait part d'un courrier du Syndicat relatif à la programmation des travaux pour 2015.

En voirie, le busage de la route de Trédias, le cheminement piéton entre le village de la Burie et l'église le long de la RD 89 et l'aménagement de la place de l'église.

Syndicat Départemental d'Electricité

M. le Maire fait part d'un courrier du Syndicat relatif à la programmation des travaux pour 2015.

Après débats, le conseil décide de ne pas faire réaliser l'éclairage du chemin dit « des écoliers » inclus dans le projet d'aménagement du terrain des sports. En effet, il fait jour aux horaires d'arrivée et de départ des élèves, puisqu'il n'y a pas de garderie.

Salle omnisports du Pays de Plélan

M. le Maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire des documents remis par M. Yannick JAMEAULT, vice-Président du SIVU de la salle omnisports.

Il précise que les montants indiqués devront être portés au budget communal primitif de 2015.

Taxe d'Aménagement

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 28 novembre 2014, le conseil a exonéré totalement de la part communale les abris de jardin pour les 8 premiers M².

Il signale qu'il a reçu de M. Jean-François MARTIN, Responsable Aménagement Territorial de l'unité de Dinan un courriel l'informant que la délibération n'est pas légale et ne pourra donc pas être mise en oeuvre au 1^{er} janvier 2015, que seul sera donc applicable le taux de 1% mais sans exonération.

Il est possible de prendre une nouvelle délibération mais celle-ci ne pourra intervenir qu'au 1^{er} janvier 2016.

**Schéma directeur d'aménagement et la gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne
Plan de gestion des risques d'inondation**

M. le Maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire du courrier et des divers documents en date du 1^{er} décembre 2014 transmis par le comité de bassin Loire-Bretagne concernant le sujet cité ci-dessus.

Il signale qu'une affiche a été apposée afin que la population puisse prendre connaissance de ce dossier.

Station d'assainissement

M. le Maire informe l'assemblée que la technicienne, Mme Frédérique LECOUFLET, du conseil général service SATESE est passée le mercredi 17 décembre pour une visite de contrôle.

Il donne lecture du compte-rendu qui indique que : « *les ouvrages de la station sont correctement entretenus et l'autosurveillance est réalisée consciencieusement et transmise régulièrement au SATESE, on souligne le bon travail des agents communaux sur ce dossier* ».

Restauration Collective

M. Le Maire rappelle les diverses dispositions prises concernant ce dossier. Il précise qu'une réunion se rapportant au groupe « *création de l'association* » se tiendra le lundi 5 janvier à 18 h dans les locaux de la maison des associations de Dinan.

Il signale qu'il participera à cette rencontre et invite les élus intéressés à s'y rendre.

Il propose également de faire paraître un article dans la presse sur l'engagement de la *commune dans la démarche « Produits Bios et Locaux » et de diffuser le film « les enfants nous accuseront »* en février (au moment de la chandeleur avec une distribution de crêpes ou un buffet produits bios simples).

Instruction du droit des sols

M. le Maire rappelle les nouvelles dispositions se rapportant à ce dossier.

Il précise que :

pour le moment la commune n'est pas concernée puisqu'elle ne dispose d'aucun document d'urbanisme,

que les services de l'Etat continueront à instruire les dossiers d'urbanisme pour la commune.

Il fait part des diverses réunions qui ont eu lieu au niveau communautaire et donne lecture d'un courriel en date du 19 décembre de M. Michel RAFFRAY, Président de la communauté de communes qui explique : « *qu'il en ressort qu'une large majorité des communes souhaite confier l'instruction du droit des sols à Dinan Communauté afin notamment d'assurer une cohérence à l'échelle du Pays de Dinan et du SCOT* ».

Adhésion au Conseil de Développement du Pays de Dinan

M. le Maire rappelle les diverses missions du Conseil de Développement du Pays de Dinan et les modalités d'adhésion et l'implication de Graziella WERNER, adjointe à la commission jeunesse.

Après débats, le conseil décide de ne pas donner suite dans l'immédiat. Ce dossier sera revu lorsque l'association communale des JEM sera créée.

Site Internet

Validation des travaux réalisés par Amans et M. Alain ESCOT.

Le conseil donne le feu vert à Alain Escot pour commencer à y travailler, selon le plan élaboré.

Petit bâtiment près du presbytère

L'idée serait de réhabiliter le petit bâtiment du presbytère en logement, avec une accessibilité pour personnes à mobilité réduite.

Christian GICQUEL a rencontré pour la deuxième fois la SCIC Eclis (éco-construction locale et initiatives solidaires) qui peut apporter des conseils.

Ce projet de rénovation a bien sûr un aspect esthétique important (en lien avec la réfection de la place de l'église), et aussi une sensibilisation à l'intérêt d'une rénovation écologique (promotion de la qualité technique etc.)

Des crédits via les contrats de pays peuvent être accordés.

Une autre idée est émise : Réalisation de WC publics pour personnes à mobilité réduite. Poursuite de l'étude pour voir ce qui est faisable.

Point sur certains dossiers de la Communauté de communes

M. le Maire rappelle que la fusion entre la communauté de communes et celle de Plélan a été réalisée il y a deux ans. Il précise qu'il existe des difficultés financières fortes : 750 000 euros de dépenses engagées et difficiles à trouver. La simulation la plus réaliste, c'est l'augmentation de la taxe d'habitation de 15 % minimum.

La communauté de commune a fait de gros investissements (Coriosolis, Solenval...)

Séance du 19 Décembre n° 2014-013-09 **Objet : PRESERVATION DES SITES DE PRODUCTION DU GRANIT DE LANGUEDIAS**

M. le Maire propose à l'assemblée que ce dossier soit traité à huit clos.

A l'unanimité le conseil municipal donne son accord pour que ce sujet soit débattu à huit clos.

Réunion du 19 Décembre 2014
2014-013

M. le Maire rappelle :

- ✓ Que régulièrement chaque conseiller est informé des démarches effectuées par les différents acteurs liés au devenir des sites d'exploitation de Granibat sur la Commune.
- ✓ Que par délibération en date du 04 Octobre 2014, le conseil lui a donné pouvoir pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour préserver et protéger les sites de production du Granit de Languédias.
- ✓ Que suite à la mise en liquidation judiciaire de la carrière Granibat, située à Bel-Air, le jeudi 11 décembre a eu lieu une vente aux enchères du matériel et des stocks.

Il fait part :

- Des divers entretiens, réunions, propositions, courriers transmis depuis la réunion de conseil du 28 novembre 2014.
- Des réponses qu'il a reçu suite à l'envoi le 12 novembre d'un courrier et d'un dossier de demande d'accompagnement et de recherches de solutions auprès de
 - M. Jean-Yves le DRIAN, Ministre de la Défense, Ancien Président de la Région Bretagne
 - M. Claudy LEBRETON, Président du Conseil Général des Côtes d'Armor
 - Marie-Reine TILLON, Présidente du Pays de Dinan

Dont la copie :

A été remise en mains propres lors de leur venue le 17 novembre à Plélan le Petit à :

- Mme Marylise LEBRANCHU, Ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique.
- Mme Axelle LEMAIRE, Secrétaire d'Etat chargée du numérique
- Madame Fleur PELLERIN, Ministre de la Culture et de la communication.
- Madame Sylvia PINEL, Ministre du Logement, de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité.

A été transmise par courrier à :

- M. Patrick STRZODA, Préfet de Région
- M. Michel LABORIE, Sous-Préfet de Dinan
- Mme Viviane LE DISSEZ, Députée de la circonscription de Dinan
- M. Pierrick MASSIOT, Président de la Région Bretagne
- M. Daniel CUEFF, Président de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne
- M. Michel RAFFRAY, Président de la Communauté de Communes Plancoët-Plélan
- M. Gérard BERHAULT, Président de Dinan Communauté
- M. Stéphane DURAND-GUYOMARD, Président de l'UNICEM

- Suite à la vente aux enchères du 11 décembre 2014, des dernières démarches effectuées auprès de Maître TREMELOT, liquidateur judiciaire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance des différents éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Réaffirme sa volonté de préserver les emplois dans les carrières et les derniers gisements de granit jaune sur le bassin granitier du pays de Dinan

**Réunion du 19 Décembre 2014
2014-013**

- ✓ Approuve totalement toutes les démarches effectuées par M. le Maire et les différents acteurs liés au devenir et à la préservation des sites de production, du granit de Languédias.
- ✓ Donne :
 - Pouvoir à M. le Maire continuer d'effectuer toutes les démarches, signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.
Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Jérémy DAUPHIN

Séance du 19 Décembre n° 2014-013-01 Objet : **AMENAGEMENT DU TERRAIN DES SPORTS POUR LA DYNAMISATION DU CENTRE BOURG DANS UN PROJET INTER GENERATIONNEL**

Séance du 19 Décembre n° 2014-013-02 Objet : **AMENAGEMENT DE VOIRIE**

Séance du 19 Décembre n° 2014-013-03 Objet : **ACCESSIBILITE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPEES OU A MOBILITE REDUITE * REALISATION DU DIAGNOSTIC**

Séance du 19 Décembre n° 2014-013-04 Objet : **MATERIEL DE NETTOYAGE AUTOLAVEUSE**

Séance du 19 Décembre n° 2014-013-06 Objet : **TARIFS COMMUNAUX**

Séance du 19 Décembre n° 2014-013-07 Objet : **BUDGET LOTISSEMENT DOMAINE PIERRE DUTHILLEUL*DECISION MODIFICATIVE**

Séance du 19 Décembre n° 2014-013-08 Objet : **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT SCOLAIRE* DESIGNATION DELEGUES**

Séance du 19 Décembre n° 2014-013-09 Objet : **PRESERVATION DES SITES DE PRODUCTION DU GRANIT DE LANGUEDIAS**

QUESTIONS DIVERSES

Syndicat de Quélaron : Travaux 2015 *Syndicat Départemental d'Electricité *Salle omnisports du Pays de Plélan * Taxe d'Aménagement * Schéma directeur d'aménagement et la gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne * Plan de gestion des risques d'inondation * Station d'assainissement * Restauration Collective * Instruction du droit des sols *Adhésion au Conseil de Développement du Pays de Dinan *Site Internet *Petit bâtiment près du presbytère * Point sur certains dossiers de la Communauté de communes

SIGNATURES

Jean-Yves NEDELLEC 1 ^{er} Adjoint	Graziella WERNER 2 ^{ème} Adjointe	Christian GICQUEL 3 ^{ème} Adjoint	Anne JEHANNO
Marina DEROUILLAC	Jérôme THOMAS	Hélène DANIEL	Kerry SHEPPARD
Amand GAUSSEL	Yannick JAMEAULT		